



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
35630 Saint-Symphorien

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 6.5.2 « Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs » de l'annexe expose les modalités d'estimation de la provision pour charges relative aux demandes d'indemnisation des agriculteurs pour des dégâts intervenus avant le 30 juin 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces principes, de l'application qui en est faite ainsi que de la pertinence des informations fournies dans la note 6.5.2 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

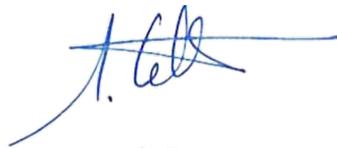
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 3 février 2025



Annaïk Celton
Associée

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 023	14 023		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	14 023	14 023		
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 654 009	1 573 646	1 080 362	1 139 440
		Constructions	2 888 901	1 833 435	1 055 466	1 122 502
		Inst.techniques, mat.out.industriels	867 463	618 428	249 035	246 292
Immobilisations corporelles en cours		1 890		1 890		
		Avances et acomptes				
	TOTAL	6 412 265	4 025 510	2 386 754	2 508 235	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	10 108		10 108	10 108	
	Prêts					
	Autres	810		810	810	
	TOTAL	10 918		10 918	10 918	
	Total I	6 437 206	4 039 534	2 397 672	2 519 153	
Actif circulant	Stocks et en cours		16 553		16 553	11 778
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	401 898	4 290	397 608	460 368
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	200 896		200 896	232 184
		TOTAL	602 795	4 290	598 504	692 553
	Divers	Valeurs mobilières de placement	3 236 267	44 787	3 191 480	3 112 496
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 171 228		1 171 228	854 503	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		68 210		68 210	72 749	
	Total II	5 095 056	49 078	5 045 977	4 744 080	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	11 532 262	4 088 612	7 443 649	7 263 233	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Passif		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 841 316	4 993 068	
Report à nouveau	-73 542	-73 542	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-12 606	-151 751	
Situation nette (sous-total)	4 755 167	4 767 774	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	710 885	743 266	
Provisions réglementées			
Total I	5 466 052	5 511 040	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	56 009	60 811
Total II	56 009	60 811	
Provisions	Provisions pour risques	190 309	129 986
	Provisions pour charges	151 787	147 617
	Total III	342 097	277 603
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 445	139 234
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	294 408	239 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	196 904	202 181
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	961 732	833 246	
Total IV	1 579 490	1 413 779	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	7 443 649	7 263 233	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ACTARUS AUDIT

**Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION**

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	1 182 914	1 197 440
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	728 263	648 824
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	219 693	102 566
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	372 727	311 029
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	137 934	53 751	
Utilisations des fonds dédiés	60 811	63 245	
Autres produits	121 429	117 006	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 823 773	2 493 864
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	156 107	169 152
	Variation de stocks	-4 775	726
	Autres achats et charges externes (1)	1 159 510	1 005 441
	Aides financières	77 648	64 121
	Impôts, taxes et versements assimilés	85 412	87 138
	Salaires et traitements	685 709	661 799
	Charges sociales	298 934	281 690
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	233 359	222 984
	Dotations aux provisions	195 771	134 695
	Reports en fonds dédiés	56 009	60 811
	Autres charges	58 187	66 707
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 001 875	2 755 269
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-178 101	-261 405

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits financiers	De participations	82 805	66 320
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	53 981	48 814
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	136 787	115 134
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		36 305
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		36 305
	2. Résultat financier (III-IV)	136 787	78 828
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-41 314	-182 576
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	4 100	4 150
	Sur opérations en capital	34 780	33 181
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	38 880	37 331
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	381	
	Sur opérations en capital	646	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	1 028	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	37 852	37 331
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	9 145	6 507
	Total des produits (I + III + V)	2 999 441	2 646 330
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 012 048	2 798 082
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 606	-151 751
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	34 479	
	Total	34 479	
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	34 479	
	Total	34 479	

ACTARUS AUDIT

**Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION**

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	Modalités d'amortissements	9
6.1.2	Immobilisations – mouvements de l'exercice	10
6.1.3	Amortissements – mouvements de l'exercice	11
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	État des créances	11
6.2.2	Produits à recevoir	11
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	12
6.2.4	Charges constatées d'avance	12
6.3	Fonds propres	12
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.3.2	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	14
6.3.3	Subventions d'investissement	14
6.4	Fonds reportés et dédiés	15
6.4.1	Fonds dédiés	15
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
6.5.2	Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs	16
6.6	Dettes	17
6.6.1	État des dettes	17
6.6.2	Charges à payer	17
6.6.3	Produits constatés d'avance	17

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

2

7	Informations relatives au Compte de résultat	18
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	18
7.2	Ventilation de l'effectif moyen	18
7.3	Autres informations	19
7.3.1	Engagements hors bilan	19

1 **Objet social**

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour objet :

- *De participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.*
- *D'apporter son concours à la prévention du braconnage.*
- *D'organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser ainsi que d'aider à l'organisation de l'examen*
- *De conduire des actions d'information, d'éducation, de formation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs et du public. Elle peut gérer des réserves naturelles ou tout autre territoire à caractère protégé.*
- *De coordonner les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.*
- *D'apporter son concours à la validation du permis de chasser.*
- *De pouvoir exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre. »*

Les organes statutairement compétents de la fédération ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Ventes de Timbre Fédéral valant permis de chasser,
- Ventes de bracelets et de plans de chasse
- Gestion des indemnisations des dégâts subis par les agriculteurs
- Participation à l'organisation du permis de chasse
- Préservation des espèces et de leur habitat

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements significatifs de l'exercice dans :
 - o Agencement terrain Châteauneuf
 - o Des équipements pour l'entretien des terrains
 - o Des véhicules
- Ressources financières : l'Association perçoit
 - o Des cotisations de ses membres (timbres fédéraux et affiliations)
 - o Des ventes de bracelets et plans de chasse
 - o Des ventes de matériels liés à la chasse et autres biens et prestations
 - o Des subventions, contributions financières et éco-contribution.
- Ressources humaines
 - o Au cours de l'année 2023/2024, l'association a employé environ 19 ETP.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En déclinaison du protocole d'accord national sur les dégâts des gibiers signé entre l'Etat et la FNC le 1^{er} mars 2023, la FDC 35 a signé le 23 octobre 2023 une convention pluriannuelle concernant les années 2023,2024 et 2025. Cette convention prévoit le versement d'une dotation financière en 2023, 2024 et 2025 pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier.

Ainsi, l'association FDC35 a obtenu une aide de 168 k€ au titre de 2023. Conformément aux principes comptables applicables aux événements post clôture, ce produit a été comptabilisé sur l'exercice 2023/2024.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Postérieurement au 30/06/2024, un avenant à cette convention a été signé réduisant à 95 k€ le montant de la dotation financière pour 2024 et 2025.

Conformément aux principes comptables applicables aux événements post clôture, ce produit sera comptabilisé sur l'exercice 2024/2025.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Néant

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Terrains et aménagements terrains	Linéaire	4 à 10 ans
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 8 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Total		

Depuis 2005, en ce qui concerne les constructions, il est fait application du CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, selon les options suivantes :

- Amortissement sur 40 ans du gros œuvre Bâtiment Siège
- Amortissement sur 30 ans de la toiture Bâtiment Siège
- Absence d'amortissement des bâtiments de la Ferme de Boulienne depuis 2005, la valeur actuelle étant supérieure à la VNC du bien (cf. ci-dessous).

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation / Reprise	
				Montant	Compte utilisé
Ferme Boulienne	200 000 €	116 053 €			

6.1.2 Immobilisations – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Autres immob. incorporelles	14 023				14 023
Total I	14 023	-	-	-	14 023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 654 009				2 654 009
Constructions	2 874 003	14 899			2 888 902
Inst. techn., matériel, outillage	272 431	4 560			276 991
Inst. générales, agenc., amén.	146 595	5 820			152 415
Matériel de transport	210 759	71 648	30 920		251 487
Mat. bureau et inform., mobilier	179 650	13 707	6 786		186 571
Immobilisations en cours		1 890			1 890
Avances et acomptes	-				-
Total II	6 337 446	112 525	37 706	-	6 412 265
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	-				-
Créances ratt. participations	-				-
Autres titres immobilisés	10 108				10 108
Prêts et autres immob. financ.	810				810
Total III	10 918			-	10 918
TOTAL GENERAL	6 362 388	112 525	37 706	-	6 437 206

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6.1.3 Amortissements – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					-
Autres immob. incorporelles	14 023				14 023
Total I	14 023	-	-	-	14 023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 514 568	59 078			1 573 647
Constructions	1 751 501	81 935			1 833 436
Inst. techn., matériel, outillage	192 661	26 997			219 658
Inst. générales, agenc., amén.	101 131	13 568			114 700
Matériel de transport	143 272	29 596	30 920		141 948
Mat. bureau et inform., mobilier	126 077	22 185	6 140		142 122
Immobilisations grevées de droit	-				-
Total II	3 829 211	233 359	37 060	-	4 025 511
TOTAL GENERAL	3 843 234	233 359	37 060	-	4 039 534

6.2 Actif circulant

6.2.1 État des créances

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	810		810
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	397 608	397 608	
Autres créances	200 896	200 896	
Charges constatées d'avance	68 211	68 211	
TOTAL	667 525	666 715	810

6.2.2 Produits à recevoir

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation pour 78 K€, de taxes sur les salaires trop versé pour 16 K€ et de l'écocontribution pour 173K€.

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Créances	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Obligations BPCE	500 529	496 343		4 186
Obligations CA	275 000	271 864		3 136
CA Titres	125 000	123 575		1 425
CA Titres AMUNDI RDM+	399 667	441 478	41 811	
CA Titres AMUNDI 12-24M	597 263	628 938	31 675	
Titres BPO	1 338 809	1 337 432	13846	36 041
	3 236 268	3 299 630	87 332	44 788

Une reprise de provision pour dépréciation des éléments financiers a été réalisée à hauteur de 53 982 €.

6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées s'élèvent à 68 211 € et concernent l'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Réserves	4 993 068	- 151 752						4 841 316
Report à nouveau	- 73 542							- 73 542
Excédent ou déficit de l'exercice	- 151 752	151 752		-12 606				- 12 606
Situation nette	4 767 774			-12 606				4 755 167
Subventions d'investissement	743 266					- 32 381		710 885
Provisions réglementées								
Total	5 511 040	0		- 12 606		- 32 381		5 466 052

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6.3.2 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

6.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Montant global	Variations de l'exercice		Montant global
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	1 223 028	-		1 223 028
Affectées à des biens renouvelables	-			
TOTAL	1 840 156	-	-	1 223 028
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	479 762	32 381		512 143
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL	479 762	32 381	-	512 143
Solde net en fonds propres :				
Affectées à des biens amortissables	743 266	- 32 381	-	710 885
Affectées à des biens non amortissables	-			
TOTAL	743 266	- 32 381	-	710 885

Les subventions d'aménagement de terrains sont amorties selon les mêmes modalités que les amortissements des agencements liés. Les subventions pour l'acquisition de terrains ne sont quant à elles, pas amorties.

Les subventions d'investissement reçues nettes des amortissements comptabilisés, s'élèvent à 710 885 € et concernent :

- Les agencements de terrains situés sur le site du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (création d'une roselière) ;
- Les agencements de terrains situés sur un site en bordure du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (ancien site d'exploitation de tourbe) ;
- Les acquisitions de différents terrains.

6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	60 811	56 009	60 811	-	-	56 009	-
Projets biodiversité	60 811	56 009	60 811			56 009	
...						-	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
...						-	
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
...						-	
Fonds dédiés des Fondations abritées						-	
TOTAL	60 811	56 009	60 811	-	-	56 009	-

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	151 785		151 787
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaires partis en retraite			

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Turn over moyen : utilisation d'une table de taux de sortie de la DARES
- Taux de revalorisation des salaires : 1,70 %
- Taux d'actualisation : 3,64 %
- Taux de charges sociales patronales : 45 % et 50% selon les catégories

6.5.2 Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs

Depuis la loi d'avenir agricole applicable au 1^{er} janvier 2014 (décret n°2013-1221 du 23/12/2013), le fait générateur de la constatation de la provision dégât correspond à la déclaration du dégât à la date de sa réalisation, et non à la période de son indemnisation, qui peut avoir lieu jusqu'en décembre de la même année. Désormais, lors de chaque exercice, la FDC 35 :

- Identifie le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation avant le 30 juin ;
- Constate le montant payé, lorsque les dossiers sont clos lors de l'établissement des comptes, en charges à payer. Il s'élève à 139 k€ au 30/06/2024.
- Estime le montant moyen probable de l'indemnisation pour les dossiers qui ne sont pas encore clos lors de l'établissement des comptes. A ce moment, la FDC 35 n'a pas forcément le montant précis du montant de l'indemnité, qui peut varier notamment en fonction du cours des céréales. Elle constate alors une provision pour risque et charges. Elle s'élève à 190 k€ au 30/06/2024.

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6.6 Dettes

6.6.1 État des dettes

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- À 2 ans au maximum à l'origine (1)				
- À plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 445	126 445		
Dettes fiscales et sociales	294 408	294 408		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	196 904	196 904		
Produits constatés d'avance	961 732	961 732		
TOTAL	1 579 489	1 579 489		
(1) Dont concours bancaires courants				
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				

6.6.2 Charges à payer

Libellé	Montant
Établissements de crédit	
Factures non parvenues	101 951
Rabais, ristournes à accorder	9 120
Dettes fiscales et sociales	223 852
Divers dont indemnités dégâts	160 981
Total	495 904

6.6.3 Produits constatés d'avance

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation : 961 732 euros.

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition	Montant
Ventes de bracelets, plan de chasse et divers	728 263
Ventes accessoires de biens liés à la chasse	219 693
Cotisations (timbre fédéral et affiliation sociétaire)	1 182 914
Subventions et concours publics	372 727
Reprises de provisions – Transferts de charges - Utilisation fonds dédiés	198 745
Autres (dont écocontribution)	121 429
Total	2 823 773

7.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Direction	0	
Personnel administratif	7,76	
Personnel technique	9,39	
Personnel entretien	1,00	
Saisonniers	0,42	
Total	18,57	

7.3 *Autres informations*

7.3.1 *Engagements hors bilan*

7.3.1.1 Engagements financiers

	N	N-1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions	6 900	6 900
Autres		

L'Association française de cautionnement mutuel substitue sa garantie pour une somme de 6 900 € au cautionnement d'égal montant imposé à la Fédération Départementale des Chasseurs, régisseur de recettes.

Le compte de Régie de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine auprès du Trésor Public s'élève à 237 766 € au 30 juin 2024.

7.3.1.2 Contributions Volontaires en nature

Le montant des contributions en nature correspond aux heures de bénévolat réalisées sur les comptages de lièvres, cervidés et faisans.

Ces heures sont valorisées au taux horaire du plus petit indice INM de la Convention Collective soit 11,66 € au 30 juin 2024, et représente un volume financier de 34 479 € ventilé comme suit :

	Heures	Taux Horaire	TOTAL €
CERVIDES	223	11,66	2 600
FAISANS	1 154	11,66	13 456
LIEVRES	1 580	11,66	18 423
TOTAL	2 957	11,66	34 479

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION